|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 41ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXAMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME EN TUNISIE**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, Vérifier au prononcé Genève, 08 Novembre 2022***

 ***9h00-12h 30***

**Monsieur le Président**,

Le Togo prend note des progrès accomplis par la Tunisie depuis son précédent passage à l’EPU au nombre desquels figurent, entre autres, la ratification de plusieurs Instruments internationaux et régionaux tels que le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant établissant une procédure de présentation de communications et le Protocole additionnel à la Charte Africaine des droits de l’homme et des Peuples relatif aux droits de la femme.

Le renforcement de la législation tunisienne par l’adoption de plusieurs lois notamment la loi portant sur la lutte contre la violence à l’égard des femmes, la loi sur l’élimination de la discrimination raciale, ainsi que la loi sur l’emploi domestique constitue une avancée dont il faut se féliciter.

Le Togo encourage la Tunisie à poursuivre ses efforts et lui recommande en ce sens ce qui suit :

* Procéder à la ratification de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
* Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
* Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

Le Togo souhaite, enfin, plein succès à la Tunisie pour cet examen.

**Je vous remercie !**